



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musique

Question écrite n° 99396

Texte de la question

Mme Lucette Lousteau attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation actuelle des SMAC - scènes de musiques actuelles. Dans le cadre de l'élaboration du projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, l'ensemble des cahiers des missions et des charges des labels du spectacle vivant est revu. Celui des SMAC s'en trouve donc logiquement impacté. Il comporte des missions artistiques, culturelles, professionnelles, territoriales et citoyennes ambitieuses. En effet, les SMAC, par leur modèle de gouvernance, leur soutien en faveur des artistes en développement et la jeune création, leur implication sur leur territoire, notamment auprès des différentes populations, participent à la diversité culturelle et constituent un formidable laboratoire d'innovation. Ces musiques représentent par ailleurs la première pratique culturelle des Français. Actuellement, le cahier des missions et des charges fixe un financement-plancher de l'État qui s'élève à 75 000 euros ; l'État alloue ainsi 102 000 euros en moyenne par SMAC, soit à peine 10 % de leur budget. Les moyens qui leur sont attribués pour mener à bien leurs missions apparaissent ainsi très insuffisants, d'autant plus dans un contexte où les SMAC se diversifient et que de nombreux projets voient le jour dans les différents territoires. Par conséquent elle souhaiterait connaître comment le ministère de la culture compte se mobiliser pour doter les SMAC de moyens financiers en évolution et en adéquation avec leur cahier des missions et des charges.

Texte de la réponse

Le soutien aux scènes de musiques actuelles (SMAC) fait l'objet d'un fort engagement de l'État depuis 2011. Cette politique s'est traduite notamment par le « Plan SMAC » doté, pour la seule année 2016, de 2 M€ de moyens nouveaux destinés à poursuivre la structuration de ce label. Les moyens nouveaux attribués depuis 2010 ont rendu possible la labellisation de nombreux projets. Le nombre de SMAC est ainsi passé de 70 à 97 entre 2010 et 2016, soit une progression de 38 %. L'État consacre aujourd'hui près de 12 M€ à ce label. Conscient du rôle essentiel joué par les SMAC pour le repérage des nouvelles pratiques, l'accompagnement de la scène émergente et le maintien de la diversité culturelle, l'État sera très attentif à la poursuite de l'aménagement du territoire dans les zones dépourvues de projet labellisé, notamment les zones rurales, et au développement des initiatives en cours.

Données clés

Auteur : [Mme Lucette Lousteau](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99396

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7895

Réponse publiée au JO le : [17 janvier 2017](#), page 365